



## ***Bring Your Own Device***

### ***Lignes directrices***

Ce document concerne uniquement les élèves de l'Ancien Bâtiment.

#### ***Objectifs :***

- Permettre aux élèves qui le désirent de travailler pendant les cours avec l'appareil électronique de leur choix.
- Nous conseillons à l'élève d'utiliser un appareil de type tablette, ou de type portable 2-en-1. Nous préconisons en fait clairement l'usage de l'écriture manuscrite.

#### ***Définition :***

- Par appareil électronique nous entendons une tablette du type iPad, Surface ou similaire, ou un ordinateur portable.

### ***Engagement de l'élève***

#### ***Engagements pédagogiques :***

- L'élève a le droit d'utiliser son appareil électronique uniquement pour des besoins pédagogiques en relation avec les cours. Toute occupation étrangère pourra entraîner une interdiction d'utiliser l'appareil au lycée.
- En travaillant avec son appareil électronique, l'élève doit suivre le cours au même rythme que les autres élèves de la classe.
- Si son appareil ne fonctionne pas, l'élève doit être capable de continuer à travailler d'une manière alternative.

- Il est interdit de faire des photos, des enregistrements audio ou vidéo, sauf autorisation expresse du titulaire et de toutes les personnes concernées.

### ***Engagements techniques :***

- L'élève doit préalablement enregistrer son appareil auprès du service informatique et signer le document d'engagement.
- L'appareil doit fonctionner de manière autonome : il ne sera pas permis de charger la batterie au lycée.
- L'appareil se connectera exclusivement au réseau wifi dédié à cet effet.
- Afin de ne pas surcharger nos réseaux wifi, il n'est pas permis d'effectuer des mises à jour au lycée.
- Il est défendu de télécharger des programmes, séries, mises à jour, ou autres fichiers volumineux qui ne sont pas en relation avec les cours.
- L'élève est responsable de son appareil. Le lycée ne prendra aucune responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement de l'appareil.
- Le personnel du lycée ne pourra ni fournir d'assistance technique, ni résoudre des problèmes techniques, ni réparer l'appareil électronique.

### ***Rôle des enseignants :***

- Les enseignants mettent à disposition des élèves, dans la mesure du possible, les supports de cours sous forme électronique, de préférence via le système « OneDrive » ou « OneNote ».
- Les enseignants vérifient régulièrement si l'élève utilise l'appareil électronique de manière adéquate, conformément à ce règlement.
- L'enseignant peut à tout moment interdire l'utilisation de l'appareil numérique pendant son cours, notamment si l'élève ne respecte pas ces engagements.
- Selon la situation d'apprentissage, l'enseignant peut exiger que l'élève écrive à la main.